

En défense du droit aux études :

POUR LA SCOLARISATION DE TOUS les MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS et de TOUS LES JEUNES !

À cette rentrée, de nombreux jeunes se retrouvent sans école.

Parmi eux un grand nombre de Mineurs Isolés Étrangers (MIE), arrivés ici au péril de leur vie afin de pouvoir étudier, suivre une formation, obtenir un diplôme leur permettant de vivre en toute autonomie.



Des jeunes privés d'école

De nombreux jeunes n'ont toujours pas d'affectation alors qu'ils ont passé les tests parfois depuis octobre 2018.

Cette année, des jeunes positionnés en UPE2A ou CAP se voient privés d'école par l'académie, sous prétexte que le juge des enfants n'a pas encore pris de décision de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Nombreux sont ceux qui ne peuvent aller en classe faute de place.

De plus, Macron et le ministre Blanquer ont fait disparaître de la loi le droit à la scolarisation des jeunes de plus de 16 ans. Ils ont introduit à la place « l'obligation de formation d'un jeune jusqu'à sa majorité » (ce qui ne signifie pas le droit à l'école).

Et dans le même temps, le nombre de places en CAP diminue.

En outre, des jeunes étrangers ne peuvent entrer en apprentissage pour préparer un CAP car la préfecture refuse une autorisation de travail aux jeunes majeurs qui ont fait une demande de titre de séjour à leur majorité.

À la place, on propose parfois à certains jeunes un séjour en entreprise pour « découvrir un métier » ; mais ces « activités » en

entreprise ne sont pas des « stages », elles ne conduisent pas à une formation, à un diplôme. Elles ne comptent pas dans les six mois de formation professionnelle exigés par la préfecture pour obtenir un titre de séjour.

Et on ne peut que s'inquiéter du fait que le gouvernement a fait disparaître de la loi la mention explicite que l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans s'applique aussi aux enfants « étrangers ».

Droit à l'instruction pour tous et toutes

Le Collectif RESF jeunes 69 se mobilise pour exiger :

- la scolarisation de tous les mineurs isolés étrangers, de tous les jeunes quelle que soit leur origine ; l'ouverture de toutes les classes nécessaires ;
- le droit aux études pour tous, le droit à la formation débouchant sur un diplôme reconnu ;
- l'ouverture de toutes les classes nécessaires (UPE2A, MLDS, CAP, bac pro) ;
- l'attribution par la préfecture d'une autorisation de travail à tous les jeunes voulant entrer en apprentissage ;
- la régularisation de tous les jeunes étrangers à leur majorité leur permettant ainsi de travailler et de vivre en autonomie.

Face à cette situation catastrophique ç la rentrée scolaire, nous soutenons les professeurs d'UPE2A et d'autres classes qui se mobilisent.

C'est donc tous ensemble qu'il faut organiser la mobilisation pour faire respecter le droit à l'instruction dans de bonnes conditions pour tous et toutes.

**Pour ces revendications,
le collectif jeunes RESF69 participera au
RASSEMBLEMENT (à l'initiative de l'AMIE),
vendredi 6 septembre, 11h
devant le rectorat de Lyon - 92, rue de Marseille Lyon 7^e (Tram T2)**



Collectif RESF jeunes 69, 4 septembre 2019
contact : resf.rhone@laposte.net